



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0507

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - Autorisation de signer les marchés à bons de commande de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0507

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - Autorisation de signer les marchés à bons de commande de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction logistique, patrimoine et bâtiment est amenée à relancer par anticipation l'ensemble de ses marchés de maintenance à bons de commande. En effet, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, celle-ci s'est vue transférer un nombre important d'immeubles à entretenir en provenance du Conseil général du Rhône du fait des transferts des compétences associées. Cela concerne, notamment, 73 collèges, des Maisons du Rhône, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), etc.

Les marchés à bons de commande transférés du Conseil général ont été prolongés dans l'ensemble jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors, il est devenu indispensable de renouveler de manière massive les marchés de maintenance qui avaient été conclus par la Communauté urbaine de Lyon et arrivant à échéance courant 2016 dont le calibrage actuel est devenu insuffisant du fait de la non prise en compte du quadruplement des surfaces et de la typologie différente de l'ensemble des bâtiments à entretenir.

Ces nouveaux marchés doivent prendre en compte, tant la destination des nouveaux biens affectés que la diversité des usagers utilisant ces bâtiments. Ces interventions doivent pouvoir être effectuées à la demande, en dehors de toute programmation, et peuvent donc intervenir de façon concomitante sur l'ensemble du territoire métropolitain et en urgence.

Les présents marchés sont relatifs à toutes les prestations concernant la maintenance préventive et corrective des installations de systèmes de sécurité incendie, des extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA) et des trappes et ventilateur de désenfumage ainsi que des portes coupe-feu situées dans les immeubles ouvrages et véhicules gérés par la Métropole de Lyon.

Ces marchés ont été allotés de manière géographique (est/ouest) afin de répondre à l'ensemble des besoins et de satisfaire à une exigence de rapidité et d'efficacité nécessaire au maintien de l'exploitation des installations et à la continuité du service public.

Une procédure d'appel d'offres ouvert pourrait être lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'opération de renouvellement des marchés de maintenance sur les immeubles de la Métropole.

Les marchés feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché
1	Prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - secteur Est - Lot n° 1	1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC
2	Prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, RIA, trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - secteur Ouest - Lot n° 2	1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations pour les prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA), trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés bons de commande suivants :

- lot n° 1 : prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, RIA, trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - secteur Est,

- lot n° 2 : prestations de maintenance, installations et fourniture des équipements des systèmes de sécurité incendie, extincteurs, RIA, trappes de désenfumage à exécuter sur le patrimoine bâti de la Métropole - secteur Ouest,

et tous les actes y afférents passés sans engagement de commande minimum et maximum pour une durée de 2 années reconductible une fois 2 années.

5° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2015 et suivants aux budgets, comptes, fonctions et opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.